

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 4

Rubrik: Lo vîlhio dèvesâ
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Nous avisons les personnes qui ont reçu LE CONTEUR à l'essai depuis deux mois que nous prendrons l'abonnement en remboursement pour le 30 janvier.



ENTRE NOUS, VOISINE...

VOICI l'année close, Voisine. Que ferons-nous de celle qui vient de s'ouvrir ? Rien que du bon, Dieu... et nous-mêmes... aidant !

Voyez-vous la belle neige couvrir la campagne de sa bienfaisante blancheur ? Par elle la terre altérée reçoit l'eau féconde, qui ressuscitera les racines qu'on croyait desséchées et c'est elle, aussi, qui, en les protégeant de sa couverture d'hermine, permet aux anciennes plantes de travailler à reprendre, à bourgeonner, à refleurir.

Faites le guêt alors que, d'aventure, luit un rayon de soleil. Vous surprendrez la vie silencieuse de la nature, éveillée de son sommeil d'hiver par la jeune sève qui, déjà, circule dans ses couches profondes, tel un jeune sang renouvelé... Voisine, permette le ciel que nous soyons pareilles aux plantes de la terre, que nous soyons, comme elles, dociles aux enseignements divins et prêtes à refleurir, la tourmente passée.

Cela est possible, quoique vous en pensiez. Cet enfîn, notre cœur n'est-il pas plus vivace, mille fois, que ce frêle rosier, et notre âme plus forte que cette treille dépouillée ? Cependant, le rosier va reverdir et, demain, la treille promettra ses fruits... et, tout au fond de nous-mêmes, pourtant, voici un cœur qui se décourage et une âme bien lasse !

Voisine, que l'épreuve soit, sur nous, pareille à la neige protectrice sur la terre. Nous avons en nous des ressources dont nous ne nous doutons pas. Il suffit souvent de la nécessité pour les faire épanouir. Il suffit aussi souvent de, comme on dit, de prendre le taureau par les cornes pour le mîter.

Une difficulté acceptée, voyez-vous, est à moitié surmontée. Des jours tout neufs nous sont offerts pour cette lutte, qui est l'essence de la vie. Tendons les mains vers eux, Voisine, et que, même sous le voile d'un souci, ce geste soit joyeux. L'année commence... on en peut encore tout espérer... et, qui sait, peut-être tout faire... même du bonheur !

L'Effeuilleuse.

UN DIFFICILE. — Un voyageur de commerce fait sa correspondance au café.

— Gargon, fait-il, donnez-moi une autre plume; celle-ci ne vaut pas le diable.

Le garçon, hochant la tête :

— Pas le diable !... M'sieu est le premier client qui se plainte de cette plume et pourtant a-t-elle servi !...

M. C.



VÈ LO PÉTABOSSON

LA Janoton s'ennouyive tota soletta. Lo temps lâi dourâve atant qu'on blliantset de milanna. Lé dzo lâi seimblâvant dâi z'ânnâe et lè n'étais asse grante que se l'avâi volâ sat ans su onna bâla de fusi et pu s'en reveni à pas d'êtsertot. Né pardieu pas li que l'avâi einventâ ellia tsanson que sè dit :

Mon lit, mon lit, mon pauvre lit,
Mon lit solitaire
De celtibataire,
Qui me rend tant heureux la nuit !

Ah na ! lo lâi l'étai por la poûra Janoton quemet dâi z'épene. Tant quâ la miné, l'affère allâve oncora pi tant mau. Mâ vè onn'hâore de la né, lâi seimblâive qu'on lâi pliantâve dâi z'âllolie à la tsamba gausté; à duve z'hâore, la tsamba drâite lâi pecotâve assebin; à trâi z'hâore, l'étai ion dâi bré; à quatre hâore, l'autro; à cin l'hâore, l'étai l'estoma que lâi dêmêdive; à six hâore l'avâi dâi fremi perfot que, ma fâi ! sè lèvâve tot'ein colère. Que faillâ-te fêre ?

Po fini va trovâ la sonanbule, que lâi dit dinse :

— Lâi a rein qu'on remido : vo faut vo maryâ ! Faut vo dere que ellia vretâllia histoire sè passâve dau temps iô l'avant dégommâ le meunière po l'état civi et que l'avant bétâ à la plièce dâi pétabosson. Seimblâive qu'on avâi fê on einveinchon dau tounerro et que lè z'affère l'allâvant bin mî martsî. Lâi arâi pe min de poûro, on arâi quasu min d'impôt à payî, la couounâa no z'offressâ quasu tot; po lè z'einterrâ on avâi rein que lo mor à fourni.

La Janoton va dan vè lo Pétabosson et lâi fâ :
— Voudri écrire mè z'annonce.

— Bin se vo voliâ, que lâi repond Pétabosson, mâ vo nâi pas amenâ vutron boun'ami avoué vo ?

— L'è que i'en é min.
— Adan, quemet voliâ-vo écrire vôtûrè z'annonce sein boun'ami ?

— Oh ! le crayé que la couounâa fournessâi tot ! so repond la poûra motsetta.

La poûra Janoton, l'a bo et bin faliu que reparte et se tserti oquie po son compto, du que la couounâa lâi avancive à rein. L'a tant fê dâi pî et dâi man, que quauque temps aprî revêgnâi vè Pétabosson.

— Sti coup, que lâi dit, vigno à debon po écrire mè z'annonce.

— Mâ ! mâ ! mâ ! et vutron boun'ami, quemet s'appele-te ?

— Ne sè pas oncora. I'en vouâito dou. Ne sè pas po lo momento lo quin ie vu. Laissi pî lo nom ein blliane.

Marc à Louis, du Conteur.

DANS LA BASOCHE

LE 20 septembre 1920, la « Société vaudoise d'études notariales », fondée en 1845, a célébré, à Lausanne, son 75^{me} anniversaire. Ce fut une fête charmante, dont le souvenir a été à jamais consacré par la publication d'une originale plaquette illustrée, qu'on a eu l'amabilité de nous adresser.

Nous y trouvons, dans les discours de MM. le conseiller d'Etat Fricker, président d'honneur de la société, et Fritz Spielmann, président effectif de celle-ci, de très intéressants et curieux détails et considérations sur l'évolution du notariat dans notre pays, sur les notaires et sur leur rôle dans la vie publique. Voici.

Aujourd'hui, le terme de notaire indique un officier public, mais ce terme n'a pas toujours eu la même signification.

Si vous consultez Littré, et j'ai eu cette curiosité, — dit M. Fricker — vous y trouverez une autre signification. Vous verrez que dans l'antiquité romaine, un notaire était l'esclave chargé de prendre les notes, en abréviation, pour son maître. Celui qui avait l'art d'écrire en caractères abrégés, qu'on appelait notes, était gagé par le public pour rédiger, par écrit, toutes sortes d'actes et de conventions. Puis vint le notaire impérial, qui était alors le secrétaire de l'empereur dans le Bas-Empire, officier qui, dans la primitive Eglise, était chargé de recueillir et de conserver, en notes ou abréviations, les actes des martyrs.

D'après le terme féodal, le notaire était un personnage, souvent un clerc, attaché aux souverains, seigneurs, communautés, et chargé de rédiger des chartres.

Actuellement, le notaire est un officier public qui reçoit et rédige les actes volontaires. En France, les notaires ont été, par les ordonnances des rois, établis officiers publics avec le titre de conseillers du roi et gardes-notes, pour recevoir et passer les contrats, les obligations et toutes sortes d'actes dans l'étendue de la juridiction où ils sont admis.

Dans notre petit pays, que nous aimons tous profondément, les notaires, comme en France, sont des officiers publics chargés de recevoir les actes volontaires des parties. Mais là ne s'arrête pas seulement leur mission; celle-ci a un caractère plus élevé et exige de celui qui doit la remplir des qualités morales sans lesquelles on n'est point digne d'exercer le notariat.

Le notaire doit — et pour moi c'est un devoir impérieux — renseigner exactement les parties sur les conséquences qui pourraient résulter, pour elles, des engagements qu'elles se proposent de souscrire dans les actes qu'il est appelé à instruire. Il doit refuser son ministère lorsqu'il a des doutes sur l'intention des parties, ainsi que sur la véracité de leurs déclarations; il doit être aussi le conseiller de la veuve et de l'orphelin, comme de tous ceux qui ont besoin, dans ce monde, de directions et de conseils. Belle tâche que celle-ci.

Et voici, maintenant, ce que dit M. Spielmann :

Ne vous est-il jamais arrivé, au cours d'une conversation, de poser, brusquement, à un de vos interlocuteurs, la question suivante : Qu'est-ce